LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 octobre à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Isabelle GORE CHAPEL, Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUÉDAL), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Laurent NEVO,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Laurent BERTHO, Nicolas TOUDIC,

Également présent(e)s : Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Jean-Luc COLLEU, Christelle JOUET, Yannick MICHARD,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_41 PACTE CULTUREL DE TERRITOIRE 2026 – REVERSEMENT DES SUBVENTIONS

Dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire, au titre de l'année 2026, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne à versé une subvention à hauteur de 32 000 € sur le compte principal de Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Selon les modalités de versement des subventions appliquées par la DRAC, et comme habituellement, une partie de ces financements doit être reversée aux différents porteurs de projets identifiés.

Deux projets subventionnés sont par ailleurs portés directement par le service culture de Loudéac Communauté Bretagne Centre : le projet « Droits culturels » et l'enveloppe mobilité, pour un montant total de **11 000 €**.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. D'approuver le reversement de la somme de 21 000 €, répartie comme suit :
   - **1 000 €** à l'association CAC SUD pour son projet « Mémoires d'eau » ;
   - **4 000 €** à l'association COOP ESKEMM pour son projet « Souviens-toi » ;
   - **4 000 €** à l'ODCM pour son projet « Peuple chante » ;
   - **5 000 €** à la compagnie PILOT FISHES pour son projet « En haut en bas » ;
   - **1 000 €** à l'association ARTERE pour son projet « Le banquet des souvenirs » ;
   - **2 000 €** au CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre (service enfance jeunesse) pour son projet « La grande fresque du dessin sans fin » ;
   - **4 000 €** au CIAS de Loudéac Communauté Bretagne Centre (service petite enfance) pour le dispositif « Berce ô culture ».

2. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_41-DE

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	32	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	04	
Pour :	36	Loudéac, le 6 octobre 2026
Contre :	00	Le Président
Abstention :	00	

Le secrétaire de séance

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 13:33:17 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 13:35:13 +02'00'